

IX.—TRAVAIL.

Le ministère fédéral du Travail a été créé en 1900, en vertu de la Loi de Conciliation, adoptée en 1900 (63-64 Vict. ch. 24). A l'origine, ses attributions consistaient essentiellement à veiller à l'exécution de certaines dispositions de cette loi tendant à prévenir les différends entre patrons et ouvriers et à les solutionner, le cas échéant; à appliquer le principe des salaires équitables adopté par le gouvernement pour la protection des ouvriers, dans l'exécution des travaux publics ou des entreprises subventionnées; à colliger et compiler sous forme de statistiques toutes informations relatives à la condition de la classe ouvrière et à publier un journal mensuel, la "Gazette du Travail." De 1900 à 1909, ce département fut dirigé par le ministre des Postes, qui était en même temps ministre du Travail, puis il fut érigé en ministère spécial par la Loi du ministère du Travail, de 1909 (8-9 Edouard VII, chap. 22).

Le rôle de ce département fut considérablement étendu en 1907 par la Loi d'Arbitrage des Différends Industriels (6-7 Edouard VII, chap. 20) ayant pour but de prévenir et de régler les grèves et lockouts dans les mines et dans les industries essentielles. Ce ministère est également chargé de l'application de la Loi des Enquêtes sur les Coalitions (Combines), de 1910, (9-10 Edouard VII, chap. 9). D'autres soins sollicitent encore l'attention de cet organisme, dont ils élargissent le domaine; ce sont la constatation des cours, gros et détail, des aliments et des objets de première nécessité au Canada et l'étude du problème du renchérissement de toutes choses nécessaires à l'existence. Autrefois la "Gazette du Travail" terminait son année administrative le 30 juin; c'est maintenant le 31 décembre.

Conditions du travail en 1916.—Dans son numéro de janvier 1917, la "Gazette du Travail," résumant la situation industrielle, nous dit que, dès la fin de 1915, l'activité économique était redevenue presque normale, après la dépression qui avait commencé à se faire sentir en 1913 et qui s'était accentuée durant les premiers mois de la guerre. En 1916, les enrôlements dans l'armée poursuivant leur cours en même temps que les industries étaient stimulées à accélérer leur production, la main-d'œuvre devint tout à fait insuffisante et l'on fit appel à la main-d'œuvre féminine. L'on relâcha un certain nombre d'étrangers ennemis qui avaient été internés; l'on suspendit les travaux municipaux et autres, si bien que vers la fin de 1916, l'équilibre était à peu près rétabli. Presque toutes les usines et manufactures déployèrent une activité extrême. Les industries sidérurgiques et les transports reçurent, par la guerre, une impulsion plus forte principalement quant aux aciéries, aux ateliers de construction des locomotives et des automobiles. Les constructions navales furent également actives. Les industries textiles, surtout celle du vêtement, reçurent de grosses commandes de guerre et firent de nombreuses heures supplémentaires. Dans tout le pays, les transports furent débordés par l'énorme accroissement des exportations; le matériel roulant et les navires étant devenus insuffisants, l'on dut recourir à la suppression de certains services de voyageurs. La formidable consommation de métaux et de houille nécessaires aux usines de